

Comité de gouvernance

Le Comité de Gouvernance est un comité du Conseil d'administration de la Société historique (SHSB) créé en vertu de l'article 8 des règlements de la SHSB. Puisque le Comité traite souvent de questions confidentielles, ses membres seront des membres du Conseil. Le Comité peut cependant s'adjoindre des membres externes au Conseil à titre consultatif.

Le but du Comité est d'améliorer la performance du Conseil afin d'accroître son rendement général. Pour ce faire, il évalue l'efficacité des mécanismes existants pour assurer que la SHSB atteint ses objectifs tout en tenant compte de l'éthique, des risques et de l'efficience de l'organisation. Il exerce son mandat en formulant des recommandations au Conseil.

En particulier, le mandat du Comité comprend :

- Évaluer et recommander les nominations, renouvellements et remplacements des membres du Conseil ;
- Voir à l'orientation des nouveaux membres du Conseil ;
- Recruter et recommander les officiers du Conseil, les présidents et les membres des comités ;
- Recommander les cadres de référence des comités du Conseil de même que ses membres ;
- Évaluer et recommander la structure et le contenu de l'ordre du jour des réunions du Conseil ;
- Revoir périodiquement les règlements généraux et les politiques de la SHSB ;
- Voir à ce que les responsabilités auxquelles sont exposés les administrateurs et les dirigeants de la SHSB soient adéquatement limitées et protégées ;
- Gérer un programme d'auto-évaluation du Conseil ;
- Conseiller le personnel cadre et les membres du Conseil sur toute loi provinciale et fédérale pertinente ;
- Examiner toute question que le Conseil lui renvoie et, le cas échéant, lui offrir des recommandations.
- Évaluer la mise en œuvre du plan stratégique du Conseil et du plan opérationnel ;
- Évaluer la performance du (de la) Directeur (trice) général(e)